



**Compte rendu Conseil Portuaire
19 Mai 2021
réalisé en visioconférence**

Présents :

Président du Conseil Portuaire, représentant le Président du Conseil Départemental (CD) (1 voix) :

- Jean LEPETIT, membre du Conseil Départemental en remplacement de Jean MORIN, Vice président du CD et PDG de la SPL, excusé

Représentants du concessionnaire (2 voix) :

- Olivier LEMAIGNEN, Directeur exécutif SPL (titulaire)
- Frédérique BOURY (titulaire)

Représentant Conseil Municipal St Vaast (1 voix) :

- Gilbert DOUCET, maire de St Vaast (titulaire)

Représentant du personnel du concessionnaire (1 voix) :

- Florent DULOIR, maitre de port de St Vaast (titulaire)

Représentant personnel service gestion des ports (1 voix) :

- Thierry LETEISSIER, Responsable aux Agences Portuaires du Service Portuaire du CD (titulaire)
- Laurent CLERGEAU, Responsable du Service Portuaire et Aéroportuaire du CD (suppléant)

Représentants activité « pêche » (1 voix) :

- Francis LANELEE (titulaire)

Représentants activité « plaisance » (4 voix)

- Georges COURTAY (titulaire)
- Lucien POIROT (titulaire)
- Jean RIBY (titulaire)
- François TAILLE (suppléant, remplaçant Philippe LEMOULT titulaire)

Autres participants :

- Stéphane GAUTIER Directeur de la Mer, des Ports et des Aéroports du CD
- Claudine SOURISSE Secrétaire de séance du CD

Absents :

- 2 représentants activité « pêche » : absents
- 1 représentant de « école de voile/Snsm » : Bernard MOTTIER SNSM, excusé
- 1 représentant activité « commerce » : Eric JACOB, excusé

Votants :

- 11

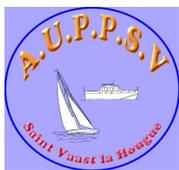
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Approbation du Compte rendu du 16 Décembre 2020 :

Lucien POIROT (LP)

- Compte rendu du CP du 25/11/2019 : nos corrections du 27/03/2020, transmises à plusieurs reprises y compris le 23/04/2021 ont enfin été intégrées
- Compte rendu du CP du 16/12/2020 :
 - ✓ le courriel de préparation du CP (annexe 1), a également été intégré au compte rendu
 - ✓ nos corrections du 10/05/2021 (annexe 2), transmises le 14/05/2021 ont été intégrées au compte rendu
 - ✓ Une synthèse des planches présentées durant le CP est également jointe au compte rendu

Les commentaires transmis par l'AUPPSV ayant été joints en annexe du compte rendu du 16/12/2020, celui-ci est validé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Courriel de préparation du Conseil Portuaire (annexe 3 et 4)

Rapport d'activité 2020 :

Document département de la Manche (annexe 5)

Domaine économique

TL présente les chiffres 2020 :

- Pêche : 37 navires professionnels
- Plaisance

Emplacements loués	2020	2019	Variation
A l'année	666	669	- 0,4 %
Au mois	37	51	- 27 %
A la journée	3818	6956	- 45 %

- La répartition de la fréquentation du port (passage plaisance) par nationalité évolue comme suit :
Total nuitées navires 3452 avec -25,5% par rapport à 2019.
Dont Français 2513 soit +3,5%, Anglais 346 à -72%, Belges 191 à -28%, Hollandais 298 à -47%, Allemands 83 à -21%, autres 21 à -54%.
- Commerce
Les passages Tatihou sur 12 mois au 31/10/2020 : 38998 avec -37% par rapport aux 61717 de 2019.

OL précise que ces résultats sont dus aux différentes mesures sanitaires et directives étrangères. Une légère satisfaction pour les navires français

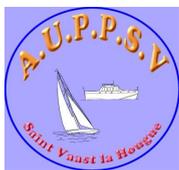
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Domaine technique

Bilan dragage du port de 2017 à 2020

Poste	Montant HT (€)
Études environnementales (dossier initial & suivi)	10.380 + 9.845
Nettoyage bords de quais	38.550
Parcelles agricoles	17.783
Bathymétrie	6.400
Dragage Sté MERCERON	511.888
Total	594.846
Reprise de provisions	560 000

Le marché initial de Merceron était de 541.000 € HT (650.000€ TTC) pour un montant final de 511.888 HT (614.265€ TTC)

- En complément il est présenté une dépense poste dragage en 2020 de 176.000 € HT correspondant à la fin des travaux et de remise en états des parcelles. Dépense comprise dans le bilan.
- Demande AUPPSV pour avoir la décomposition annuelle des dépenses du dragage afin de clarifier les comptes annuels de dépenses.
- Pour le prochain dragage à prévoir sous 10 ans la SPL prévoir un budget de 750.000 € (avec un montant annuel de provision de 75.000€).

Autres travaux

- Travaux voirie portuaire marquage et peinture pour un montant de 5.800€ TTC
- Travaux sur crédits départementaux de voirie portuaire pour un montant de 80.000€ TTC

Travaux engagés depuis le dernier CP de mi décembre 2020 :

- Réaménagement des espaces verts en partenariat et coordination avec la commune de St Vaast qui assure l'entretien des espaces verts (achat par la SPL des plants et du paillage pour un coût de l'ordre de 5.000€ HT)
- Réaménagement du bureau du port (réalisation par les agents du port) 6.550€ HT avec un bureau en rez de chaussée + une salle de réunion à l'étage (en cours)

Prévision de travaux 2021

TL présente les différents travaux prévus pour 2021 (annexe 6) :

- Aménagement du parking Vautier + reprise des points de roulement de la darse sur la zone technique pour un montant estimé à 265.000€ HT
- Reprise de maçonnerie sur la grande jetée pour un montant de 25.000€ HT
- Mesure d'épaisseur d'acier sur les vantaux du bassin à flot pour un montant de 5.000€ HT

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





OL apportant des précisions complémentaires aux travaux :

- Révision du dossier « parking » par rapport à la manœuvrabilité des camions de récupération des ordures ménagères
- Intégration dans le projet de la modification de la bande de roulage de l'élévateur et reprise de chaussée
- Accompagnement par l'entreprise SUEZ en assistance maîtrise d'ouvrage qui a estimé l'ensemble des travaux à 265.000€ HT
- la consultation des entreprises est à venir pour un engagement des travaux après la saison estivale
- pour les travaux de grande jetée une consultation va être lancée avec les équipes de Laurent CLERGEAU
- la consultation pour les mesures d'épaisseur est déjà lancée en attente de résultat pour lancer les investigations
- que le réaménagement de ce parking est bien une demande des plaisanciers

GC fait remarquer qu'on passe d'une prévision à 140.000€ à une estimation à 265.000€ ce qui n'est pas sans conséquences.

SG explique, schéma à l'appui que les surfaces routières et parkings vont être recouvertes d'enrobé, que les réseaux d'eaux pluviales vont être refaits avec des déshuileurs/ débourbeurs pour être plus efficaces et éviter tout rejet polluant en mer, l'amélioration du parking « plaisanciers » avec contrôle d'accès, ainsi que l'éclairage public qui nécessitera la pose d'une vingtaine de candélabres et la pose de clôtures

GC souligne :

- que le retraitement des eaux pour les forains ne doit pas être supporté par les plaisanciers
- que cette réalisation soit faite en conservant l'esprit « vert, paysager » du site en limitant les surfaces d'enrobé et de limiter la « pollution lumineuse » au juste besoin. (lors des pics de fréquentation en été, les nuits sont courtes et ne nécessitent pas un éclairage abondant)

GD précise que ce retraitement des eaux est spécifique à la réorganisation du parking et diffère de la problématique des forains pour laquelle il y aura des installations provisoires du type bâches souples

LP fait remarquer que le budget initial parking tel que présenté au Conseil Départemental courant 2020 s'élevait à 140.000 €. La Commission permanente du Conseil Département du 14/12/2020 a octroyé une subvention de 20%, soit 28.000€ pour la réalisation de ces travaux. Avec une telle augmentation du montant, cette subvention sera-t-elle réévaluée ?

SG s'engage sur le traitement de cette revalorisation de l'accompagnement financier de 20 % du montant du projet par le Département après analyse du dossier.

Comptes 2020 exécutés :

Présentation AUPPSV (annexe 7)

Présentation du bilan financier par TL (tableau compte de résultat-annexe 8)

- Résultat courant : 25.575€
- Produits exceptionnels : 1.717€
- Impôts sur les bénéfices : 7.642€
- Résultat exercice : 19.650€

L'AUPPSV a transmis une liste de questions sur les comptes 2020 avant la séance.

OL répond point à point en précisant les détails demandés comme ci dessous :

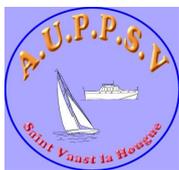
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Recettes :

- Poste recettes diverses : 12.915 €
 - ✓ le cabotage pour 11.000 €
 - ✓ les ventes d'horaires de marées (déposés au Syndicat d'initiatives entre autres)
 - ✓ les ventes de passeport escales
 - ✓ les ventes de ferrailles (enlevées du quai)
- Poste reprise / dépréciation clients : 23.316 €
 - ✓ des récupérations de créances via huissier
 - ✓ la reprise du voilier « Le THAN »
- Transferts de charges d'exploitation : 56.412 €
 - ✓ reprises de provisions de 22.000 € lié au solde du marché avec l'entreprise de dragage MERCERON
 - ✓ Une contribution CET non appelée pour 21.000 € (contribution territoriale)
 - ✓ des indemnités assurance maladie non utilisées.

Dépenses :

- Electricité et eau : 58.671€
 - ✓ sont variables d'une année sur l'autre en fonction des dates des paiements (des factures 2019 ont été réglées en 2020)
- Entretien infrastructures et matériels : 80.277€
 - ✓ Opération AMO (assistance à maître d'œuvre) pour le parking compensée par une subvention Département (30.000€)
 - ✓ le nettoyage du débourbeur du parking,
 - ✓ des matériaux pour les travaux du bureau du port
 - ✓ des petits matériels (équipements de bureau liés à la création du bureau ci dessus)
- Poste maintenance : 16.192€
 - ✓ Entretien des stations à carburant, et reprises des eaux noires
 - ✓ le logiciel « Alizée »
 - ✓ entretien des points de pesées
 - ✓ photocopieurs, extincteurs
- Assurance Siège : 1.070
 - ✓ couverture assurance dirigeants répartie entre les sites de la SPL
- Honoraires EC : 12.148€
 - ✓ Expert Comptable, répartition entre port
- Honoraires CAC : 2.898€
 - ✓ Commissaires aux Comptes, répartition entre port
- Frais de déplacement : 11.175€
 - ✓ frais de déplacement des équipes de la SPL (réunions des équipes de la SPL, déplacements entre port, formations.
 - ✓ GC dit ne pas comprendre cette augmentation de 100 % entre 2019 et 2020 (de 5677 à 11.175 €) compte tenu de la pandémie avec ses modalités de télétravail et visioconférence et pour une même organisation que les années passées
 - ✓ OL c'est malgré tout la constatation pour 2020

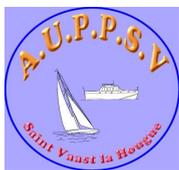
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Charges :

- Taxe CFE/CVAE pour St Vaast passant de 4.698 € à 20.909 € :
 - ✓ c'est une provision pour un appel forfaitaire du FISC déterminée par le comptable (*ceci n'explique pas l'augmentation!*)
- Provision d'exploitation : 173.000 € :
 - ✓ 75.000 € provision dragage par an sur 10 ans
 - ✓ 25.000 € reprise joints jetée feu vert
 - ✓ 25.000 € provision dragage chenal d'accès au port
 - ✓ 48.000 € « Carénage » des portes du bassin à flot
- A noter un résultat en diminution à 25.575 € sur lequel 28 % d'impôts sont retirés comptablement soit -7.642€. Le solde d'exercice s'élève donc à 19.650 €.

LP précise donc que compte tenu de ce document on peut noter que :

- Le montant des provisions à fin 2020 s'élève à 243.000€
- Le montant des capitaux propres à la fin 2020 s'élève à 337.479€
- Que St Vaast est le seul port de la SPL dont le capital propre est en positif. Ce qui nous interpelle !

Questions et Divers :

AUPPSV : qu'en est-il des règlements et documents travaillés durant 2020 (règlement de police du port et plan de réception et de traitement des déchets) ?

TL : Ces documents viennent d'être signés semaine dernière par le Département. Ils seront diffusés d'ici fin mai et immédiatement applicables.

TL présente une signalétique du Département qui doit être mise en place en 3 points du site : échange sur la situation du panneau au niveau du carrefour d'entrée du terre plein pour éviter que celui-ci gêne la perception des véhicules et présente un risque à la circulation.

Marina

- Changement de gérant, Mr Hervé MORETON, restaurateur St Lo par session des parts sociales en remplacement d'Aurore PISMONT
- Pas de changement de société, SARL LAURAU
- Rencontre avec Olivier LEMAIGNEN, Gibert DOUCET, Jean MORIN
- Travaux envisagés avant la réouverture probable le 9 Juin

Organisation SPL et Conseil Portuaire

- Au 01/01/2021 Olivier LEMAIGNEN (OL) devient à temps plein Directeur de la SPL des ports de la Manche.
- Au 01/01/2021 Stéphane GAUTIER (SG) a été nommé Directeur de la Mer, des Ports et des aéroports du département de la Manche en remplacement d'OL.
- Thierry Leteissier (TL). explique les modalités de désignation des membres du Conseil Portuaire avec :
 - ✓ Les représentants du concessionnaire SPL sont nommés par le conseil d'administration de la SPL.

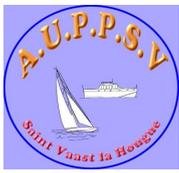
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

- ✓ Les représentants du personnel SPL sont nommés par la SPL.
- ✓ Les représentants du personnel de l'autorité concédante sont nommés par le Département
- ✓ Les représentants de la municipalité (actionnaire) sont nommés par le conseil municipal de St Vaast.
- ✓ Les représentants au titre du commerce sont nommés via la chambre de commerce et d'industrie.
- ✓ Les représentants des pêcheurs sont nommés via le comité régional des pêches (Il y a des difficultés à trouver des volontaires (F. Laneele étant retraité)
- ✓ les représentants des plaisanciers :
 - 4 titulaires + 4 suppléants sont nommés via les élections du CLUPP qui sera réuni cet automne (fin Septembre-début Octobre)
 - 1 titulaire et 1 suppléant sont désignés par le Conseil Départemental (actuellement les Présidents de l'école de voile et de la SNSM)
- ✓ Ce conseil devra être renouvelé pour le prochain Conseil Portuaire de novembre 2021
- Le Conseil Départemental a entériné le 12/05/2021 la décision d'ouvrir le capital de la SPL aux autres Ports que ceux actuels (St Vaast et Port Bail) avec l'arrivée de Granville en 2021, Barneville-Carteret en 2020, les Ports de la Hague (2019) et Barfleur (2019).
- La refonte associée des statuts de la SPL est en cours.
- Suite aux demandes répétées par l'AUPPSV, l'organigramme de la SPL n'est toujours pas présenté malgré notre insistance => *Il devrait être joint au CR du présent CP*

Fin des échanges.

La séance est levée à 18 h 00.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>

